RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

9RENOVAMAT
SASU
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : [redacted]
[redacted] AUBIERE
918 627 241 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01/10/2026

L'an deux mille vingt-six
Le premier octobre
À quinze heures,

Monsieur Benjamin CORFMAT, demeurant [redacted] AUBIÈRE, Associé unique de la société 9RENOVAMAT.

A pris les décisions suivantes :

- Démission de Monsieur Benjamin, Joseph, Gabriel, Marcel CORFMAT de ses fonctions de Président et remplacement par la société OPTIM'RVCA (935 374 538 R.C.S. Clermont-ferrand) représentée par Monsieur Benjamin, Joseph, Gabriel, Marcel CORFMAT, son président ;
- Agrément d'une cession d'actions et agrément du nouvel associé ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Suppression des dispositions transitoires des articles 28 à 30 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Benjamin, Joseph, Gabriel, Marcel CORFMAT de ses fonctions de Président à compter de ce jour et nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La **société OPTIM'RVCA**, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1000 euros, ayant son siège social [redacted] AUBIERE, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 935374538 et représentée par son Président Monsieur Benjamin, Joseph, Gabriel, Marcel CORFMAT.

La société OPTIM'RVCA exercera ses fonctions dans le cadre du respect des dispositions légales et statutaires.

La société OPTIM'RVCA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du projet de cession par Monsieur Benjamin, Joseph, Gabriel, Marcel CORFMAT au profit de la société OPTIM'RVCA, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 000,00 euros, dont le siège social est situé 12 RUE COTE BLATIN, 63170 AUBIERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-ferrand sous le numéro 935 374 538 et représentée par Monsieur Benjamin, Joseph, Gabriel, Marcel CORFMAT, Président, de mille (1000) actions lui appartenant dans la Société, représentant 100% du capital social et des droits de vote, déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société OPTIM'RVCA à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la Société, ce qui devra intervenir dans un délai de deux mois. Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de supprimer les dispositions transitoires des articles 28 à 30 des statuts, devenues obsolètes du fait de l'immatriculation de la Société.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après rédaction, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Benjamin CORFMAT

